

A ceux qui n'aiment pas les rapports, les comptes et les procès-verbaux...

Autor(en): **Gentil, Pierre-Alain**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **57 [i.e. 58] (1987)**

Heft 6: **Rapports statutaires : comptes et budget**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A ceux qui n'aiment pas les rapports, les comptes et les procès-verbaux...



Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général

Autant l'avouer d'emblée, la rédaction du « numéro statutaire » du Bulletin de l'ADIJ n'est pas des plus passionnantes. Rapports, procès-verbaux, comptes... rien de bien folichon! Certains membres de l'association répondront sans doute que sa lecture, elle, ne suscite pas l'enthousiasme le plus débridé...

Pourquoi dès lors publier chaque année ce numéro austère et un peu aride?

La crise de 1979-1980

Chacun sait qu'à la fin des années 1970, au moment de la partition du Jura, l'ADIJ a traversé une très grave crise. Devait-elle ou non subsister, et si oui, pour faire quoi? Ses activités traditionnelles étaient pour une bonne partie assumées par les nouveaux services de l'administration jurassienne, ou confiées à des organismes concurrents créés dans le Sud du Jura par et pour l'Etat de Berne. Du jour au lendemain, ou presque, l'ADIJ voyait son budget annuel amputé de 160 000.– avec la disparition des subventions bernoises et la perte de sa part au revenu de la SEVA... Une assemblée générale se posait même la question de la dissolution d'une des plus anciennes « grandes » associations jurassiennes!

C'est dans ces conditions que Roland Schaller et Claude Brügger acceptèrent d'assumer la présidence et le secrétariat d'une ADIJ quasiment sous perfusion. Avec énergie et rigueur, sans ménager leur temps et en ne craignant pas de hausser le ton lorsqu'il le fallait, ils ont su :

- rétablir l'équilibre budgétaire*
- redéfinir le contenu du Bulletin*
- trouver de nouveaux « créneaux » d'activité, dont les plus connus sont la banque des données et l'Annuaire statistique.*

Toutes ces décisions, tous ces choix, toutes ces options furent clairement exposés aux membres. Une transparence absolue de la gestion raffermi la confiance envers l'association. Ceux qui ont aujourd'hui le plaisir de présenter des comptes équilibrés et des projets d'activités bien charpentés savent tout ce qu'ils doivent à Roland Schaller et Claude Brügger.

Les perspectives des années 90

Les deux graphiques que nous publions en pages 5 et 7 montrent bien cette évolution. Les recettes de l'ADIJ proviennent pour 30% des cotisations et des abonnements au Bulletin. On trouve ensuite les prestations offertes (cours, mandats) pour 24%. Le revenu de la fortune, gérée de manière dynamique, procure, 18% des recettes... et les subventions directes ne représentent plus que 15%, soit à peu près autant que les recettes publicitaires. Nul doute que les années à venir permettront à l'ADIJ de développer encore ses prestations envers ses membres et les tiers. Elle démontrera ainsi, par les actes, que les associations peuvent vivre et se développer sans continuellement tendre la sèbile aux pouvoirs publics. Qu'elles peuvent et doivent, au contraire, en proposant, créant, suscitant des études et des réalisations, animer la vie régionale.

L'ADIJ s'est remise de sa crise des années 79-80. Elle va de mieux en mieux et – avec l'appui réaffirmé de ses membres, partenaires et amis – elle poursuivra son travail au service du développement économique et social régional.

Voilà, chers membres et amis de l'ADIJ le message qui traverse ce numéro – un peu sec – du Bulletin. Merci de votre soutien, et au plaisir de vous rencontrer, le 3 octobre prochain, à Moutier, à l'occasion de l'assemblée générale.

P.-A. G.